

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 02 Mars 2026

DELIBERATION N° 06 /2026

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme RAFIA Kadja, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, RIOUAL Françoise, Mme REVOL Mylène, WAHARTE Stéphane.

Absents excusés : M. GACHON Loïc, M. PORTE Henri-Michel, Mme HAMOU THERREY Bernadette.

Absents : Mme SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation : 20 février 2026

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Remy BARGES directeur de la Solidarité.

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 13 (treize).

Le nombre de votants est arrêté à 13 voix (treize voix).

La séance est ouverte à 18h37.

**OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL – INTEGRATION D'UN NOUVEAU
MEMBRE**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui précisent que le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Vu la délibération n° 20-53 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 fixant à seize le nombre des membres au sein du conseil d'administration du CCAS (huit administrateurs élus par le Conseil municipal et huit administrateurs nommés) et a procédé à la désignation de nouveaux membres au Conseil d'Administration du CCAS.

Vu l'arrêté municipal n° 20-98 du 02 juillet 2020 désignant les huit membres nommés au sein du conseil d'administration du CCAS.

Vu la délibération n°26-01 du Conseil Municipal du 12/02/2026 qui a désigné, à la suite de la démission de Monsieur SANCHEZ Philippe, dans le respect de représentation proportionnelle, M. WAHARTE Stéphane au sein du conseil d'administration du CCAS.

Considérant qu'il convient d'approuver l'intégration de M. WAHARTE Stéphane au sein du conseil d'administration du CCAS.

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'intégration au sein du Conseil d'Administration du CCAS de M. WAHARTE Stéphane.

Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Maryline CZURKA

